



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1861

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Acquisition de matériels et de logiciels pour extension et évolution du parc informatique - Lot n° 1 : acquisition de micro-ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1861**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Acquisition de matériels et de logiciels pour extension et évolution du parc informatique - Lot n° 1 : acquisition de micro-ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution du marché d'acquisition de matériels et de logiciels pour extension et évolution du parc informatique et l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché relatif au lot n° 1 - acquisition de micro-ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés.

Le marché en cours arrive à échéance en juin 2011, c'est pourquoi il convient de lancer une nouvelle consultation sur la base du même périmètre, à savoir :

- l'acquisition de micro-ordinateurs compatibles X86, leurs accessoires et périphériques associés : imprimantes, onduleurs, scanners, traceurs et moniteurs,
- logiciels bureautiques associés et logiciels d'environnement de travail personnel (dont messagerie, client infocentre, etc.), les logiciels Conception assistée par ordinateur-Dessin assisté par ordinateur (CAO-DAO) (Autocad, etc.), ainsi que les logiciels liés aux technologies E-net,
- support avant vente et installation.

Ainsi, il est envisagé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif au lot n° 1 - acquisition de micro-ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans.

Ce marché comporterait un engagement de commande minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC pour la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres classera les offres et choisira l'offre économique la plus avantageuse pour le marché à bons de commande d'une durée de 2 ans et d'un montant minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC.

Il est proposé au conseil de Communauté d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure et le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet l'acquisition de matériels et de logiciels pour extension et évolution du parc informatique - lot n° 1 : acquisition de micro-ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés, et tous les actes contractuels y afférents pour un montant minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC.

5° - La dépense en résultant, soit au maximum 4 784 000 € TTC sur la durée totale du marché sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 218 300 - fonction 020 et au budget annexe assainissement - comptes 218 300 et 205 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.